



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

Deux parlementaires proposent un Pass sport pour les 14-20 ans contre le décrochage sportif

Date : 20 juin 2019

Paris, France | AFP | 13/06/2019 13:19 UTC+2 | mise à jour le 13/06/2019 13:37 UTC+2

Un Pass sport sur le modèle du Pass culture, pour lutter contre la sédentarité et le décrochage sportif des 14-20 ans: deux parlementaires d'opposition ont présenté jeudi une initiative qu'ils espèrent voir intégrée par le gouvernement dès la rentrée 2020.

Le dispositif, présenté à la presse par Jean-Jacques Lozach, sénateur (PS) de la Creuse, et Régis Juanico, député Générations (app-PS), se décline en un crédit de 500 euros accordé à chaque jeune, à utiliser entre 14 et 20 ans pour accéder à différentes activités sportives (prise de licences, achat de matériel sportif, entrée dans des infrastructures sportives, inscription à des animations...).

Le dispositif, qu'ils veulent installer progressivement d'ici la rentrée 2022, avec une première phase test dès la rentrée 2020 concernant 50.000 jeunes, se calque sur celui du Pass culture, qui est entré dans sa deuxième phase début juin. Celui-ci permet à des jeunes d'accéder à leurs 18 ans, via une application, à des activités culturelles en puisant dans un crédit de 500 euros.

"Nous regrettons qu'à aucun moment, on ait envisagé que le sport soit concerné dans la mise en place du Pass culture", a constaté M. Lozach, également rapporteur pour avis du budget des Sports, rappelant l'objectif, fixé par le gouvernement, de trois millions de pratiquants sportifs supplémentaires d'ici 2024.

Sont visés, les 14-20 ans, "la tranche d'âge où l'on observe le plus de ruptures dans le parcours sportif" selon lui.

"On peut faire d'une pierre deux coups avec un dispositif pour la santé publique et pour le développement des pratiques sportives", s'est justifié Régis Juanico, qui préside le groupe de travail de l'Assemblée sur les JO-2024, insistant sur "l'héritage" des Jeux de Paris.

Pour financer la mesure, estimée à 25 millions d'euros pris en charge essentiellement par l'Etat pour la première phase test, les parlementaires veulent rétablir une taxe exceptionnelle de 0,3% sur les mises de la Française des jeux, instaurée initialement pour la construction des stades de l'Euro-2016 et supprimée depuis.

Ils espèrent ensuite, pour tendre vers la généralisation du dispositif - 400 millions d'euros pour toucher 800.000 jeunes par an -, une diversification des financements, vers des structures privées (équipementiers...) et d'autres établissements publics (CNAM, collectivités...).

"Dans une période législative chargée, cela a l'avantage d'être un dispositif règlementaire: il suffit d'une impulsion du gouvernement pour qu'il soit mis en place", a souligné M. Juanico.

[Communiqué de presse : Création d'un Pass Sport d'un montant de 500€ ouvert aux jeunes de 14 à 20 ans.](#)